



académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Département des
Examens
et Concours
Dec - 22

Dossier suivi par :

Nicolas
BONNAVOINE
Tél : 03 28 37 16 10

Aurélië AUVRAY
Tél : 03 28 37 16 22

Mél
ce.dec22@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 Lille Cedex

Lille, le 19 décembre 2018

La rectrice de région académique,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

à

Mesdames les rectrices d'académie
Messieurs les recteurs d'académie
Divisions des examens et concours
Monsieur le directeur du SIEC
Monsieur le directeur du CNED

OBJET : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) - session 2019

Etudes de Réalisation de Produits de Communication (ERPC)
- Option : Études de Réalisation de Produits Plurimédia
- Option : Études de Réalisation de Produits Imprimés

Références :

- Code de l'éducation article D643-1 à D643-35 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 7 juin 2016 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Études de Réalisation d'un Projet de Communication, option A : Études de Réalisation de Produits Plurimédia, option B : Études de Réalisation de Produits Imprimés ».

J'ai l'honneur de vous informer que l'académie de LILLE est chargée de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « Études de Réalisation d'un Projet de Communication, option A : Études de Réalisation de Produits Plurimédia, option B : Études de Réalisation de Produits Imprimés (ERPC) » pour la session 2019.

Vous trouverez ci-joint les fiches relatives aux modalités d'organisation de l'examen et en annexe le livret scolaire.



Valérie CABUIL

SOMMAIRE

FICHE 1	Pilotage inter-académiques
FICHE 2	Calendrier des épreuves
FICHE 3	Déroulement des épreuves

FICHE 1 : PILOTAGE INTER-ACADEMIQUE

- **Regroupements inter-académiques :**

Académie Pilote : LILLE	Académies rattachées : Aix-Marseille, Dijon, Grenoble, Lyon, Reims, Rouen, SIEC, Strasbourg, Toulouse, Montpellier. Candidats individuels : Amiens, Besançon, Corse, Nancy-Metz, Nice, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française.
Académie Pilote : ORLEANS - TOURS	Académies rattachées : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Limoges, Nantes, Poitiers, Rennes. Candidats individuels : Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte .

Les académies de Lille et Orléans-Tours sont désignées académies pilotes.

Conformément aux directives ministérielles relatives à l'organisation des brevets de technicien supérieur, elles sont responsables:

- de la constitution des jurys,
- de l'organisation des corrections et des interrogations,
- de la convocation des candidats,
- de l'établissement des listes d'émargement, des procès-verbaux et des relevés de notes.

La vérification des candidatures et l'établissement des diplômes et statistiques restent à la charge de l'académie d'origine.

Le recteur de chaque académie rattachée déterminera le nombre de centres d'examen à ouvrir et en informera l'académie pilote-organisation.

FICHE 2 : CALENDRIER DES EPREUVES

L'académie de Lille est chargée de définir les modalités d'organisation de la session 2019 du BTS "ÉTUDES DE REALISATION D'UN PROJET DE COMMUNICATION". Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier ci-après. Chaque académie rattachée déterminera les centres d'examen à ouvrir et en informera l'académie pilote de son groupement.

	FORME	Métropole					Nouvelle Calédonie
		Groupement LILLE	Groupement Orléans-Tours	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	
E1 - CULTURE GENERALE ET EXPRESSION (*) <i>(Epreuve commune)</i>	Ponctuelle écrite 4H00	Mardi 14 mai 2019 14H00 - 18H00	Mardi 14 mai 2019 10h00-14h00	Mardi 14 mai 2019 16h00-20h00	Mardi 14 mai 2019 15h00-19h00	Mardi 14 mai 2019 13H00 - 17H00	Date ultérieure
E2 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE : ANGLAIS	Ponctuelle	<i>A l'initiative de chaque académie</i>					
E3 - LANGUE VIVANTE FACULTATIVE	Ponctuelle orale 20 min de préparation + 20 min	<i>A l'initiative de chaque académie</i>					
E3 - MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE - CHIMIE	Ponctuelle Préparation : 1h Pratique : 35 min	<i>A l'initiative de chaque académie pilote</i>					
E3.1 - Mathématiques <i>(candidats non soumis au CCF)</i>	Ponctuelle orale	<i>A l'initiative de chaque académie</i>					
E3.2 - Physique – Chimie <i>(candidats non soumis au CCF)</i>	Ponctuelle écrite 4H00	Mardi 28 mai 2019 14H00 - 18H00	Mardi 28 mai 2019 10h00-14h00	Mardi 28 mai 2019 16h00-20h00	Mardi 28 mai 2019 15h00-19h00	Mardi 28 mai 2019 13H00 - 17H00	Date ultérieure
E4 - ETUDE D'UN PROJET DE COMMUNICATION	Ponctuelle pratique et/ou orale 40 min	Epreuve pratique: du 3 au 14 juin 2019 Remise des dossiers: vendredi 24 mai 2019 Début des oraux: lundi 3 juin 2019					
E5 - PROJET DE CONCEPTION DE PROCESSUS GRAPHIQUES	Ponctuelle pratique 4h00	<i>A l'initiative de chaque académie pilote</i>					
E6 - REPONSE A UNE DEMANDE, SUIVI DES REALISATIONS	Ponctuelle pratique 30 min	<i>A l'initiative de chaque académie pilote</i>					
E6.1 (sous épreuve) Définition collaborative de produits de communication	Ponctuelle orale Préparation : 10 min. +10 min	à partir du 20 mai 2019					
E6.2 (sous épreuve) Suivi de réalisation de produits de communication en entreprise		<i>A l'initiative de chaque académie pilote</i>					
E6.2 - DESIGN GRAPHIQUE		<i>A l'initiative de chaque académie pilote</i>					
(*) 2 heures de mise en loge pour chaque épreuve (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la deuxième heure de composition)							

FICHE 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES
Forme ponctuelle

E1 - CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	Une situation d'évaluation, épreuve écrite de 4h (synthèse et écriture personnelle)
E2 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE ANGLAIS	Support audio ou vidéo d'après lequel le candidat rendra compte par écrit ou oralement en français -> évaluation de la compréhension de l'oral (30 minutes sans préparation) -> expression orale en continu et en interaction (15 min)  <i>Nouvelles modalités</i>  <i>voir référentiel</i>
E3 - MATHEMATIQUES / PHYSIQUE - CHIMIE	
 E3.1 (Sous-épreuve) Mathématiques	Une situation d'évaluation <u>orale</u> d'1 heure et 35 min (1 h de préparation + 15 min maximum d'exposé + 20 minutes maximum d'entretien). Les sujets comportent deux exercices de mathématiques avec des questions de difficulté progressive.
 E3.2 (Sous-épreuve) Physique - Chimie	Une situation d'évaluation <u>pratique</u> expérimentale de 2h. L'usage de matériel de laboratoire ou d'un ordinateur est requis pour traiter la tâche proposée.
E4 - ETUDE D'UN PROJET DE COMMUNICATION	Une situation d'évaluation ponctuelle écrite de 4h comportant une partie commune aux 2 options et une partie spécifique à l'option
E5 - PROJET DE CONCEPTION DE PROCESSUS GRAPHIQUES	<p>Une situation d'évaluation pratique et orale de 40 min maximum. L'épreuve et les évaluations s'articulent autour de 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> → évaluation par l'équipe enseignante, qui propose une note de suivi de projet correspondant aux compétences attendues. L'évaluation est effectuée en continu lors des travaux menés par les étudiants et lors de deux revues de projet programmées. = CCF de la phase 1 du projet (revue 1 et 2) → présentation du projet devant la commission d'évaluation : soutenance orale d'une durée maximale de 20 min. Cette phase doit permettre au candidat de présenter le dossier du travail qu'il a réalisé dans le cadre du projet. Cette soutenance prend en compte les résultats obtenus au cours du projet et se déroule dans une salle équipée de moyens de communication numérique. Elle compte pour 40 points sur un total de 100 points, 20 points pour la qualité du dossier numérique du candidat, 20 points pour la présentation orale du candidat. <p>A l'aide d'un poste informatique et de ressources numériques, le candidat présente alors à la commission d'interrogation les activités réalisées sous sa responsabilité. En s'appuyant sur son dossier de projet de communication, il expose l'ensemble de la démarche suivie pour garantir la conformité au cahier des charges fonctionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> → entretien avec la commission d'évaluation d'une durée maximale de 20 min. Elle compte pour 30 points sur un total de 100. <p>Au sein du centre d'examen, la commission d'évaluation fait une lecture approfondie du dossier de conception fourni au candidat, de son contrat de travail individuel et prend connaissance du dossier numérique (ensemble de fichiers au format PDF et documents imprimés, 10 pages maximum pour la partie commune et 20 pages maximum pour leur partie individuelle, hors annexes) que le candidat a réalisé. A l'issue de la phase précédente de l'épreuve, la commission d'évaluation engage un dialogue avec le candidat.</p> <p>Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Seule cette dernière sera systématiquement transmise au jury.</p>
Cas particulier des candidats individuels : pour ces candidats, l'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Un dossier est fourni au candidat 8 semaines avant la date de remise des dossiers numériques fixée par la circulaire d'organisation de l'examen. Il appartient au candidat de démontrer sa capacité à s'approprier ce dossier, à répondre au questionnaire associé, à fournir le travail demandé en lien avec tout ou partie des compétences à évaluer. Le dossier numérique qui sera remis par le candidat devra lui aussi comporter un ensemble de fichiers au format PDF et des documents imprimés (30 pages maximum, hors annexes).	
E6 - REPONSE A UNE DEMANDE, SUIVI DES REALISATIONS	
E6.1 (Sous-épreuve) Définition collaborative de produits de communication	Une situation d'évaluation pratique de 4h permet de vérifier le niveau de maîtrise des compétences attendues. Pour ces candidats, c'est l'échange avec un examinateur durant toute la durée de la sous-épreuve qui permet au candidat de réaliser l'étude collaborative d'optimisation sur le produit proposé dans le cadre de cette épreuve.

E6.2 (Sous-épreuve) Suivi de réalisation de produits de communication en entreprise	Le support de la sous-épreuve est un dossier numérique d'étude collaborative proposé et constitué par chaque académie. A l'issue de la sous-épreuve, le candidat est interrogé dans le cadre d'un entretien individuel de 10 min par une commission de 3 enseignants de la spécialité.
EF1 LANGUE VIVANTE FACULTATIVE	Une situation d'évaluation orale : 20 min de préparation + 20 min d'interrogation
EF2 DESIGN GRAPHIQUE	Une situation d'évaluation orale de 20 min maximum (10 minutes de présentation et 10 minutes d'entretien avec le jury) Un dossier-sujet comportant des fichiers informatiques dont le format est imposé par l'autorité académique et réalisé au niveau académique par un établissement proposant cet enseignement facultatif est fourni au candidat une semaine avant la date de l'épreuve

- **CONFORMITE DES DOSSIERS**

- **Epreuve concernée : E5 Projet de Conception de Processus Graphiques**

Le dossier numérique de présentation réalisé par le candidat est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut pas être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut pas lui être délivré.

La non-conformité du rapport réalisé par le candidat peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier réalisé par le candidat ;
- Un dossier qui ne serait pas à l'initiative du candidat ;
- Dépôt du dossier réalisé par le candidat au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice. (Cf. Fiche 2 –Calendrier des épreuves)

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier réalisé par le candidat est déclaré non conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.